

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 3589

présenté par

Mme Jacquier-Laforge

à l'amendement n° 3226 de M. Bothorel

-----

### APRÈS L'ARTICLE 50

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« d'identifier auprès de »,

les mots :

« de signaler à ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.